



Québec, ce 24 avril 2018

Me Véronique Dubois  
Régie de l'Énergie, 800 Place Victoria  
2<sup>e</sup> étage, bureau 255, Montréal (Québec)  
H4Z 1A2

**PAR COURRIEL  
SEULEMENT**

Objet : Demande relative à la modification des conditions de service  
d'électricité et des frais afférents;  
**Dossier R-3964-2016 Phase 2;**  
**Échéanciers.**

Chère consoeur,

Le 17 avril dernier la Régie a fait parvenir les échéanciers relatif au traitement du dossier cité en objet. De plus, l'ACEF de Québec a pris connaissance de la preuve déposée par Hydro-Québec Distribution (HQD) en ce qui concerne le service de base en souterrain et en aérien arrière-lot (documents B-0249 et B-0251).

L'ACEF de Québec se déclare satisfaite des propositions mises de l'avant par HQD sur ce sujet et des motifs invoqués à leur soutien.

La suite de l'intervention de l'ACEF de Québec en phase 2 du dossier R-3964-2016 portera donc sur la procédure d'examen des plaintes lorsque le Distributeur aura déposé sa preuve amendée et selon l'échéancier prévu par la Régie pour cet autre sujet.

Espérant le tout conforme, veuillez agréer, Chère consoeur, mes salutations distinguées.

Denis Falardeau  
Avocat  
ACEF de Québec